SUBVENTION DE RECOMPENSE A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA MAIRIE DE TROISVILLES

La mairie de Troisvilles verse une aide de 80 € comme récompense à l'obtention du permis de conduire. Les conditions :

- habiter Troisvilles depuis 1 an,
- se présenter avec le permis B

Le versement de cette aide sera effectué par virement bancaire sur le compte ouvert au nom du jeune et ce dernier sera convié lors des voeux du maire en janvier.

https://www.troisvilles.fr/Subvention-permis.html

Mairie de Troisvilles: 12 rue du Général de Gaulle 59980 - Troisvilles https://www.troisvilles.fr/